RICCA CHEMICAL COMPANY®

Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur du Produit

Nom Commercial ou Désignation Solvant CX
Medium for One and Two Component Volumetric Titrations with Chloroform and Xylene

Numéro de Produit RK320000

Autre Identification des Numéros de Produit RK320000-1C

1.2. Utilisation Recommandée et Restrictions d'Utilisation

Réactif de laboratoire général

1.3. Détails du Fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Compagnie Ricca Chemical Company
Adresse 412 West Fork Drive

Arlington, TX 76012 USA

Téléphone 888-467-4222

1.4. Numéro de Téléphone d'Urgence (24 heures)

CHEMTREC (USA)	800-424-9300
CHEMTREC (International)	1+ 703-527-3887

1.5. Adresse du distributeur

Ricca Chemical Company
412 West Fork Drive
Arlington, TX 76012 USA

Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

SECTION 2: Identification des Dangers

2.1. Classification de la Substance ou du Mélange

Classe de danger	Catégorie	Mention de danger	Mentions de précaution
Toxicité aiguë - voie orale	Catégorie 3	H301	P264,P270,P301+P310,P321,P330, P405,P501
Toxicité aiguë - par contact cutané	Catégorie 3	H311	P280,P302+P352,P312,P321, P361+P364,P405,P501
Toxicité aiguë - par inhalation (vapeurs)	Catégorie 3	H331	P261,P271,P304+P340,P311, P321,P403+P233,P405,P501
Liquides inflammables	Catégorie 2	H225	P210,P233,P240,P241,P242,P243, P280,P303+P361+P353,P370+P378, P403+P235,P501
Corrosion cutanée / irritation cutanée	Catégorie 1	H314	P260,P264,P280,P301+P330+P331, P303+P361+P353,P363,P304+P340, P310,P321,P305+P351+P338,P405, P501
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Catégorie 1	H318	P280,P305+P351+P338,P310
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2	H341	P201,P202,P280,P308+P313,P405, P501
Cancérogénicité	Catégorie 2	H351	P201,P202,P280,P308+P313,P405, P501
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B	H360	P201,P202,P280,P308+P313,P405, P501
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 2	H371	P260,P264,P270,P308+P311, P405,P501
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - effets transitoires	Catégorie 3 - Narcotic Effects	H336	P261,P271,P304+P340,P312, P403+P233,P405,P501
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1	H372	P260,P264,P270,P314,P501
Danger par aspiration	Catégorie 1	H304	P301+P310,P331,P405,P501

2.2. Éléments d'Étiquetage SGA

Pictogrammes

Mot de Signal: **Danger**

Mentions de Danger:

REMARQUE : Les mentions de danger peuvent être combinées sur les étiquettes pour améliorer la clarté et la lisibilité.

Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

Numéro de danger	Mention de Danger:
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H301+H311+H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H371	Risque présumé d'effets graves pour organes
H372	Risque avéré d'effets graves pour cœur, foie, reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Mentions de précaution:

REMARQUE : Les conseils de prudence peuvent être combinés ou regroupés sur les étiquettes pour améliorer la clarté et la lisibilité.

Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

Prévention

Numéro de précaution	Conseil de prudence
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel antidéflagrant.
P242	Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
P243	Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques
P260	Ne pas respirer fumées ou brouillard.
P264	Se laver mains, bras et visage soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter gants de protection et protection oculaire.

Intervention

Numéro de précaution	Conseil de prudence
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P314	Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P331	Ne PAS faire vomir.
P361+P364	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser produit chimique sec, mousse ou dioxyde de carbone pour l'extinction.

Stockage

Numéro de précaution	Conseil de prudence
P403+P233+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

Élimination

Numéro de précaution	Conseil de prudence
P501	Éliminer le contenu/récipient dans flux de déchets approprié conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

2.3. Dangers non Classés

Aucun autre danger identifié.

2.4. Ingrédients de toxicité aiguë inconnue

5 pour cent de ce mélange est constitué d'ingrédients dont la toxicité aiguë par voie orale et par inhalation est inconnue. 10 pour cent de ce mélange est constitué d'ingrédients de toxicité cutanée aiguë inconnue.

SECTION 3: Composition/Information sur les Composants

3.1. Composants du Mélange

Nom chimique (UICPA)	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Poids%
methanol	Alcool méthylique	67-56-1	40.00
chloroform	Chloroforme; Trichloromethane	67-66-3	25.00
dimethylbenzene, mixed isomers	xylènes; Xylenes (o-, m-, p- isomers)	1330-20-7	25.00
1H-imidazole	Imidazole	288-32-4	5.00
Sulfur dioxide	Dioxyde de soufre; Sulphurous anhydride	7446-09-5	5.00

SECTION 4: Premiers Soins

4.1. Renseignements Généraux sur les Premiers Soins

Lentilles de Contact: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Provoque une irritation cutanée.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Diluer immédiatement avec de l'eau ou du lait. Ne pas provoquer de vomissements. Appelez un médecin.

Inhalation: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la Peau: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Peut provoquer une irritation avec démangeaison, rougeur, brulûre et enflure. Le contact prolongé provoque des effets sérieux, qui comprend la dermatite.

4.2 Principaux Symptômes et Effets, Aigus et Retardés

Susceptible d'induire des anomalies génétiques CONTACT AVEC LES YEUX: Provoque une irritation. CONTACT AVEC LA PEAU: Peut provoquer une irritation avec démangeaisons, rougeurs, brûlures et gonflement. Un contact prolongé est nécessaire en cas d'effets graves, dont la dermatite. EFFETS CHRONIQUES / CANCÉROGÉNÉCITÉ: Cancérogène soupçonné. L'exposition prolongée ou répétée aux vapeurs Peut provoquer des dommages au système nerveux, au cœur, au foie et aux reins. L'exposition répétée Peut provoquer une irritation chronique de la peau pouvant mener à une dermatite.

4.3 Attention Médicale ou Traitement Spécial Nécessaire

Retirer à l'air frais. Donnez une respiration artificielle si ce n'est pas la respiration. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Laver les zones de contact avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. En cas d'ingestion, diluer immédiatement avec de l'eau ou du lait. Ne pas provoquer de vomissements. Appelez un médecin si nécessaire.

SECTION 5: Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

5.1 Moyens d'Extinction

En cas d'incendie: Utiliser produit chimique sec, mousse ou dioxyde de carbone pour l'extinction. Utiliser l'eau pulvérisée, la mousse résistante à l'alcool, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers Spécifiques Résultant de la Substance ou du Mélange

Liquide et vapeurs très inflammables Inflammable en présence d'une source d'inflammation lorsque la température est au-dessus du point d'éclair.

5.3 Équipement de Protection Spécial pour les Pompiers

Porter une tenue de protection spéciale et un appareil respiratoire autonome à pression positive. Une protection d'alcool polyvinylique ou Viton est recommandée.

SECTION 6: Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentels

6.1 Précautions Personnelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques Porter gants de protection et protection oculaire.

6.2 Méthodes et Matériaux de Nettoyage et de Confinement

Lâcher à l'approche du vent. Arrêter ou contrôler la fuite, si cela peut être fait sans risque excessif. Contrôler le ruissellement et isoler le matériel déchargé pour une élimination appropriée. Ne pas tirer la chasse d'eau vers le drain.

SECTION 7: Manutention et Stockage

7.1 Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger et des Conditions de Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Garder sous clef. Comme pour tous les produits chimiques, se laver soigneusement les mains après la manipulation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Protéger du gel et des dommages physiques.

SECTION 8: Contrôles de l'Exposition / Protection Individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

OSHA américaine - Limites d'exposition admissibles (PEL) - Moyennes pondérées dans le temps (TWA)

Nom chimique	Numéro CAS	Limite d'exposition
xylènes	1330-20-7	100 ppm TWA; 435 mg/m3 TWA
Alcool méthylique	67-56-1	200 ppm TWA; 260 mg/m3 TWA
Dioxyde de soufre	7446-09-5	5 ppm TWA; 13 mg/m3 TWA

OSHA américaine - Limites d'exposition admissibles (PEL) - Limites maximales

Nom chimique	Numéro CAS	Limite d'exposition
Chloroforme	67-66-3	50 ppm Ceiling; 240 mg/m3 Ceiling

OSHA américaine - Limites d'exposition admissibles (PEL) - Limites d'exposition à court terme (STEL)

Aucune limite n'a été trouvée.

OSHA américaine - Substances chimiques spécifiquement réglementées

Aucune limite n'a été trouvée.

ACGIH - Valeurs limites d'exposition - Valeurs plafonds (TLV-C)

Aucune limite n'a été trouvée.

ACGIH - Valeurs limites d'exposition - Limites d'exposition à court terme (TLV-STEL)

Nom chimique	Numéro CAS	Limite d'exposition
Alcool méthylique	67-56-1	250 ppm STEL
Dioxyde de soufre	7446-09-5	0.25 ppm STEL

ACGIH - Valeurs limites d'exposition - Moyennes pondérées dans le temps (TLV-TWA)

Nom chimique	Numéro CAS	Limite d'exposition
xylènes	1330-20-7	20 ppm TWA
Alcool méthylique	67-56-1	200 ppm TWA
Chloroforme	67-66-3	10 ppm TWA

8.2. Controles de Exposición

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Un système d'échappement localisé et/ou général est recommandé pour garder l'exposition des employés sous la limite d'exposition atmosphérique.

8.3 Equipement de Protection Individuelle

Protection Respiratoire: La ventilation normale de la pièce est adéquate. Si la limite d'exposition est dépassée, un masque respiratoire complet avec cartouche de vapeur organique peut être porté.

Protection de la Peau: Gants résistants aux produits chimiques.

Protection des Yeux: Lunettes de sécurité.

SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique:	liquide
Couleur:	Incolore à jaune clair
Odeur:	Données non disponibles.
Seuil d'Odeur:	Données non disponibles.
Point de Fusion / Congélation:	Données non disponibles.
Point d'Ébullition Initial / Plage:	59°C @ 1013hPa (760mmHg)
Inflammabilité:	Données non disponibles.
Limites d'inflammabilité / d'explosivité:	Données non disponibles.
Point d'éclair:	9 °C
Température d'Auto-Inflammation:	Données non disponibles.
Température de Décomposition:	Données non disponibles.
pH:	5.0-6.0 @ 20°C
Viscosité cinématique:	Données non disponibles.
Solubilité:	Données non disponibles.
Pression de Vapeur:	Données non disponibles.
Taux d'Évaporation:	Données non disponibles.
Mass volumique et densité relative:	1.04
Densité de Vapeur relative:	Données non disponibles.
Caractéristiques des particules:	Données non disponibles.
Coefficient de Partage n-octanol/eau (valeur logarithmique):	Données non disponibles.

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité et Stabilité Chimique

Données non disponibles Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. Possibilité de Réactions Dangereuses

Données non disponibles

10.3. Conditions à Éviter et Matériaux Incompatibles

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Zinc, agents oxydants, métaux alcalins, Fer, Cuivre,Chlorures d'Acide, Anhydrides d'Acide, agents réducteurs, acides, Lithium, Sodium/oxydes de sodium, Magnésium, chaleur, étincelles et flamme nue.

10.4. Produits de Décomposition Dangereux

Ne se produira pas. Peut former des oxydes de carbone, des oxydes d'azote, des oxydes de soufre, de l'iodure d'hydrogène, du cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique) en cas d'incendie.

SECTION 11: Données Toxicologiques

11.1. Informations sur les Effets Toxicologiques

Toxicité Aiguë - Exposition Orale:

Estimation de la toxicité aiguë par voie orale (ETA): 227 mg/kg(calculé)

Nom chimique	Numéro CAS	Toxicité
xylènes	1330-20-7	Oral LD50 Rat 3500 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
Imidazole	288-32-4	Oral LD50 Rat 970 mg/kg (Source: ECHA)
Alcool méthylique	67-56-1	Oral LD50 Acute Toxicity Estimate 100 mg/kg (Source: ECHA)
Chloroforme	67-66-3	Oral LD50 Rat 908 mg/kg (males, Source: ECHA_API); Oral LD50 Rat 1117 mg/kg (females, Source: ECHA_API)

Toxicité Aiguë - Exposition Cutanée:

Estimation de la toxicité aiguë par voie cutanée (ETA): 640 mg/kg(calculé)

Nom chimique	Numéro CAS	Toxicité
xylènes	1330-20-7	Dermal LD50 Acute Toxicity Estimate 1100 mg/kg (Source: ECHA)
Alcool méthylique	67-56-1	Dermal LD50 Acute Toxicity Estimate 300 mg/kg (Source: ECHA)
Chloroforme	67-66-3	Dermal LD50 Rabbit >20 g/kg (Source: NLM_CIP)

Toxicité aiguë - Exposition par inhalation:

Estimation de la toxicité aiguë par inhalation (ETA, gaz): 25200.0000 ppmV, 4 h(calculé); Estimation de la toxicité aiguë par inhalation (ETA, vapeu

Nom chimique	Numéro CAS	Toxicité
xylènes	1330-20-7	Inhalation LC50 Acute Toxicity Estimate 11 mg/L 4 h (Source: ECHA)
Alcool méthylique	67-56-1	Inhalation LC50 Acute Toxicity Estimate 3 mg/L 4 h (Source: ECHA)
Chloroforme	67-66-3	Inhalation LC50 Rat 10.5 mg/L 4 h (vapor, Source: ECHA_API)
Dioxyde de soufre	7446-09-5	Inhalation LC50 Rat 1260 ppm 4 h (Source: Canada_WHMIS)

11.2 Cancérogénicité

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Nom chimique	Numéro CAS	Classification
xylènes	1330-20-7	Group 3 (Not Classified) - Monograph 71 [1999]; Monograph 47 [1989]
Chloroforme	67-66-3	Group 2B (Possibly Carcinogenic to Humans) - Monograph 73 [1999]
Dioxyde de soufre	7446-09-5	Group 3 (Not Classified) - Monograph 54 [1992]

Programme national de toxicologie (NTP)

Nom chimique	Numéro CAS	Classification
xylènes	1330-20-7	Male Rat - No Evidence; Female Rat - No Evidence; Male Mice - No Evidence; Female Mice - No Evidence (TR-327; mixed)
Chloroforme	67-66-3	Reasonably Anticipated To Be A Human Carcinogen; Male Rat - Clear Evidence; Female Rat - No Evidence; Male Mice - Clear Evidence; Female Mice - Clear Evidence (TR-000)

Agents cancérigènes spécifiquement réglementés par U.S. OSHA

Nom chimique	Numéro CAS	Classification
	No data found.	

11.3 Información Toxicológica Adicional:

Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour organes. Risque avéré d'effets graves pour cœur, foie, reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SECTION 12: Données Écologiques

12.1. Écotoxicité

Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

Nom chimique	Numéro CAS	Espèces	Exposition	Toxicité
Alcool méthylique	67-56-1	Earthworm	Acute	LC50 48 h Eisenia foetida >1 mg/cm2 [filter paper] (IUCLID)
xylènes	1330-20-7	Freshwater Algae	Acute	"EC50 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 11 mg/L (IUCLID)" As Aromatic hydrocarbons, C7-12, C8-rich [93571-75-6]
Imidazole	288-32-4	Freshwater Algae	Acute	EC50 72 h Desmodesmus subspicatus 130 mg/L (IUCLID); EC50 96 h Desmodesmus subspicatus 82 mg/L (IUCLID)
xylènes	1330-20-7	Freshwater Fish	Acute	LC50 96 h Pimephales promelas 13.4 mg/L [flow-through] (EPA); LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 2.661 - 4.093 mg/L [static] (EPA); LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 13.5 - 17.3 mg/L (IUCLID); LC50 96 h Lepomis macrochirus 13.1 - 16.5 mg/L [flow-through] (EPA); LC50 96 h Lepomis macrochirus 19 mg/L (EPA); LC50 96 h Lepomis macrochirus 7.711 - 9.591 mg/L [static] (EPA); LC50 96 h Pimephales promelas 23.53 - 29.97 mg/L [static] (EPA); LC50 96 h Cyprinus carpio 780 mg/L [semi-static] (EPA); LC50 96 h Cyprinus carpio >780 mg/L (IUCLID); LC50 96 h Poecilia reticulata 30.26 - 40.75 mg/L [static] (EPA)
Alcool méthylique	67-56-1	Freshwater Fish	Acute	LC50 96 h Pimephales promelas 28200 mg/L [flow-through] (EPA); LC50 96 h Pimephales promelas >100 mg/L [static] (EPA); LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 19500 - 20700 mg/L [flow-through] (EPA); LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 18 - 20 mL/L [static] (EPA); LC50 96 h Lepomis macrochirus 13500 - 17600 mg/L [flow-through] (EPA)
Chloroforme	67-66-3	Freshwater Fish	Acute	LC50 96 h Pimephales promelas 71 mg/L [flow-through] (IUCLID); LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 18 mg/L [flow-through] (IUCLID); LC50 96 h Lepomis macrochirus 18 mg/L [flow-through] (IUCLID); LC50 96 h Poecilia reticulata 300 mg/L [static] (IUCLID)
xylènes	1330-20-7	Water Flea	Acute	EC50 48 h water flea 3.82 mg/L; LC50 48 h Gammarus lacustris 0.6 mg/L
Imidazole	288-32-4	Water Flea	Acute	EC50 48 h Daphnia magna 341.5 mg/L (IUCLID)
Chloroforme	67-66-3	Water Flea	Acute	EC50 48 h Daphnia magna 29 mg/L (IUCLID)

12.2. Persistance et Dégradabilité

Données non disponibles

12.3. Potentiel Bioaccumulatif

Données non disponibles

12.4. Mobilité dans le Sol

Données non disponibles

12.5. Autres Effets Écologiques Indésirables

Données non disponibles

SECTION 13: Données sur l'Élimination

13.1. Méthodes de Traitement des Déchets

Données non disponibles

SECTION 14: Informations Relatives au Transport

14.1. Transport par voie Terrestre - Département des Transports (DOT, États-Unis d'Amérique)

Tailles: 1 L, 6 L, 220 mL, 500 mL, 3000 mL

Numéro des NU: UN1992

Nom d'Expédition: Flammable liquid, toxic, n.o.s. (Methanol, Chloroform, Xylene)

Classe de Danger: 3 (6.1)

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:

Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

14.2 Transport Aérien - Association du Transport Aérien International (IATA)

Tailles: 1 L, 6 L, 220 mL, 500 mL, 3000 mL

Numéro des NU: UN1992

Nom d'Expédition: Flammable liquid, toxic, n.o.s. (Methanol, Chloroform, Xylene)

Classe de Danger: 3 (6.1)

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:

14.3 Transport de Marchandises Dangereuses (TMD, Canada)

Tailles: 1 L, 6 L, 220 mL, 500 mL, 3000 mL

Numéro des NU: UN1992

Nom d'Expédition: FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (methanol, chloroform, xylene)

Classe de Danger: 3 (6.1)

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:

SECTION 15: Informations sur la Réglementation

Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

15.01. Risques liés à l'Administration de la Sécurité et de la Santé au Travail (OSHA)

Nom chimique	Numéro CAS	Informations réglementaires
		No data found.

15.02. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation de Superfund (SARA) 302 Substances Extrêmement Danger

Nom chimique	Numéro CAS	RQ	TPQ
Chloroforme	67-66-3	10000 lb TPQ	10 lb EPCRA RQ
Dioxyde de soufre	7446-09-5	500 lb TPQ	500 lb EPCRA RQ

15.03. Loi sur les Modifications et Réautorisations de Superfund (SARA) 311/312 Produits Chimique

Nom chimique	Numéro CAS	Informations réglementaires
xylènes	1330-20-7	100 lb final RQ; 45.4 kg final RQ
Alcool méthylique	67-56-1	5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ
Chloroforme	67-66-3	10 lb final RQ; 4.54 kg final RQ

15.04. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation du Superfund (SARA) 313 Inventaire des Rejets Toxique

Nom chimique	Numéro CAS	Liste	Informations réglementaires
xylènes	1330-20-7	Emission Reporting	1.0 % de minimis concentration
Alcool méthylique	67-56-1	Emission Reporting	1.0 % de minimis concentration
Chloroforme	67-66-3	Emission Reporting	0.1 % de minimis concentration

15.05. Liste des Substances du Droit à l'Information du Massachusetts

Nom chimique	Numéro CAS	Informations réglementaires
xylènes	1330-20-7	Present
Alcool méthylique	67-56-1	Present
Chloroforme	67-66-3	Carcinogen; Extraordinarily hazardous
Dioxyde de soufre	7446-09-5	Extraordinarily hazardous

Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

15.06. Pennsylvanie Droit de Savoir Substances Dangereuses

Nom chimique	Numéro CAS	Informations réglementaires
xylènes	1330-20-7	Environmental hazard
Alcool méthylique	67-56-1	Environmental hazard
Chloroforme	67-66-3	Environmental hazard; Special hazardous substance
Dioxyde de soufre	7446-09-5	Environmental hazard

15.07. Travailleurs du New Jersey et Composantes du Droit de Savoir de la Communauté

Nom chimique	Numéro CAS	Informations réglementaires
xylènes	1330-20-7	sn 2014
Alcool méthylique	67-56-1	sn 1222
Chloroforme	67-66-3	sn 0388
Dioxyde de soufre	7446-09-5	sn 1759

15.08. Proposition de la Californie 65

Nom chimique	Numéro CAS	Informations réglementaires
Alcool méthylique	67-56-1	developmental toxicity, 3/16/2012
Chloroforme	67-66-3	carcinogen, 10/1/1987
Chloroforme	67-66-3	developmental toxicity, 8/7/2009
Chloroforme	67-66-3	20 µg/day NSRL (oral); 40 µg/day NSRL (inhalation)
Dioxyde de soufre	7446-09-5	developmental toxicity, 7/29/2011

15.09. Liste Intérieure des Substances du Canada / Liste Intérieure des Substances (LIS / NDSL)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste	Statut
xylènes	1330-20-7	DSL	Present
Imidazole	288-32-4	DSL	Present
Alcool méthylique	67-56-1	DSL	Present
Alcool méthylique	67-56-1	NDSL	"Present" As Alcohols, C1-3 [68475-56-9]
Chloroforme	67-66-3	DSL	Present
Dioxyde de soufre	7446-09-5	DSL	Present

15.10. États-Unis d'Amérique Toxic Substances Control Act (TSCA) Liste

Nom chimique	Numéro CAS	Statut
xylènes	1330-20-7	Present (ACTIVE)
Imidazole	288-32-4	Present (ACTIVE)
Alcool méthylique	67-56-1	Present (ACTIVE)
Chloroforme	67-66-3	Present (ACTIVE)
Dioxyde de soufre	7446-09-5	Present (ACTIVE)

15.11. Inventaire Européen des Substances Chimiques Commercialisées (EINECS), Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS) et Polymères non Polymérisés (NLP)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste	Numéro
xylènes	1330-20-7	EINECS	215-535-7
Imidazole	288-32-4	EINECS	206-019-2
Alcool méthylique	67-56-1	EINECS	200-659-6
Chloroforme	67-66-3	EINECS	200-663-8
Dioxyde de soufre	7446-09-5	EINECS	231-195-2

15.12. Chine - Inventaire des substances chimiques existantes (IECSC)

Nom chimique	Numéro CAS	Statut
xylènes	1330-20-7	Present [08052]
Imidazole	288-32-4	Present [24933]
Alcool méthylique	67-56-1	Present [16735]
Chloroforme	67-66-3	Present [23977]
Dioxyde de soufre	7446-09-5	Present [11370]

15.13. Corée du Sud - Inventaire des substances chimiques existantes (KECI/KECL)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste	Statut
xylènes	1330-20-7	Annex 1	Present [KE-35427]
Imidazole	288-32-4	Annex 1	Present [KE-20937]
Alcool méthylique	67-56-1	Annex 1	Present [KE-23193]
Chloroforme	67-66-3	Annex 1	Present [KE-34076]
Dioxyde de soufre	7446-09-5	Annex 1	Present [KE-32567]

Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

15.14. Japon - Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)

Nom chimique	Numéro CAS	MITI No.
xylènes	1330-20-7	(3)-3, (3)-60
Imidazole	288-32-4	(5)-381
Alcool méthylique	67-56-1	(2)-201
Chloroforme	67-66-3	(2)-37
Dioxyde de soufre	7446-09-5	(1)-536

SECTION 16: Autres Informations

16.1. Classement de la National Fire Protection Association (NFPA)

Santé: 3
Inflammabilité: 3
Réactivité: 0
Danger Spécial:

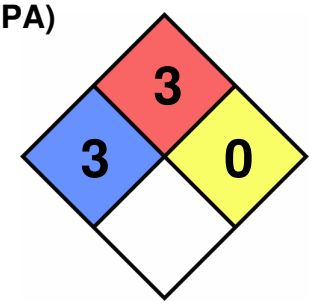

16.2 Révision du Document

Date de la Dernière Révision:
2026-05-05

AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est manipulé correctement par un personnel qualifié, le produit décrit ici ne présente pas de risque significatif pour la santé ou la sécurité. L'altération de ses caractéristiques par la concentration, l'évaporation, l'addition d'autres substances ou d'autres moyens peut présenter des dangers qui ne sont pas spécifiquement abordés ici et qui doivent être évalués par l'utilisateur. Les informations fournies ici sont considérées comme exactes et représentent les meilleures données actuellement disponibles pour nous. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite et RICCA CHEMICAL COMPANY n'assume aucune responsabilité légale ou responsabilité quelle qu'elle soit résultant de son utilisation.